



Formulaire d'inscription

Exposition du samedi 1^{er}
au samedi 8 avril 2023



Salle Gérard LEMAIRE
Salle Georges Lemaire 7 bis, rue de Maule à Bailly

Fiche de renseignements de l'exposant :

Nom :	MOINS DE 25 ANS
Prénom :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, date de naissance :
Professionnel :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse :	
Téléphone personnel :	Téléphone professionnel :
Numéro de téléphone pouvant être indiqué sur le listing :	
Email :	Site ou blog :

Fiche de renseignements des œuvres :

Titre des œuvres Joindre une photo des œuvres exposées	Dimension en cm : maximum autorisé 100x80 cm	Technique	Catégorie : indiquer le numéro de la catégorie correspondante	Prix de Vente
			1. Peintures à l'huile 2. Peinture acrylique 3. Aquarelles - pastels 4. Autres techniques 5. Sculptures (métal, bois, terre cuite...) 6. Photographies 7. Moins de 25 ans	Indiquer « réservé » si l'œuvre n'est pas à vendre
1.				
2.				
3.				



Frais d'inscription à l'exposition : Les Talents de Bailly

Adhésion à l'Association Bailly Art et Culture	10 €
Pour les moins de 25 ans	5 € par œuvre
Adulte Baillacois	13 € par œuvre
Adulte extérieur	15 € par œuvre
Total	€
Règlement par chèque à l'ordre de Bailly Art et Culture (à transmettre avec le formulaire d'inscription)	

**Formulaire à retourner complété et signé impérativement
Entre le lundi 20 février et le vendredi 17 mars 2023**

Par courrier à Exposition " Les Talents de Bailly " Bailly Art et Culture 1 rue des Chênes 78870 BAILLY	Par courriel : culture@mairie-bailly.fr	A la mairie de Bailly : service Culture- Evènementiel
---	--	--

L'artiste exposant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et de s'y conformer.

**Date et signature de l'exposant
précédées de la mention
« Lu et Approuvé »**

(Tableau des permanences à remplir au dos)



Règlement de l'exposition « Les Talents de Bailly »

- Cette exposition a pour objectif de promouvoir et faire connaître des artistes amateurs ou professionnels.
 - Les œuvres doivent être authentiques et originales.
 - **Ne sont pas autorisées :**
 - les copies d'œuvres d'autres créateurs
 - les œuvres exposées lors des Talents de Bailly des années précédentes.
- Le nombre d'exposants est limité selon l'appréciation du comité organisateur selon l'ordre suivant
 - 1) priorité aux artistes baillacois et yvelinois.
 - 2) les exposants extérieurs résidents en Ile de France
- Les prix par catégorie seront attribués par un jury nommé par Un jury nommé par Bailly Art et Culture, composé entre 4 et 6 personnes et remis lors du vernissage de l'exposition.

Les délibérations du jury concernant la nomination des lauréats sont souveraines et insusceptibles de recours, les débats demeurent confidentiels.

Un artiste, quelle que soit la catégorie, ne peut être primé deux années consécutives et dans deux catégories différentes : le lauréat aura toute faculté de retenir la catégorie de son choix.

- Peintures à l'huile / 1 PRIX
- Peinture acrylique / 1 PRIX
- Aquarelles - Pastels / 1 PRIX
- Autres techniques / 1 PRIX
- Sculptures (métal, bois, terre cuite...) / 1 PRIX
- Photographies / 1 PRIX
- Moins de 25 ans / 1 PRIX
- Prix public (toutes les catégories) / 1 PRIX
 - (remis au démontage de l'exposition)

- **Les permanences de l'exposition :**

- Les permanences sont assurés par les artistes de 15h à 18h (selon le planning transmis)
- Les ouvertures et fermetures des locaux ainsi que la mise sous alarme seront effectuées par l'organisateur.



- **La vente des œuvres :**

- ✓ L'association Bailly Art et Culture ne participe en aucune façon à la contractualisation ou à la vente des œuvres exposées.
- ✓ Aucune transaction ne pourra être garantie par l'organisateur
- ✓ Les coordonnées des exposants (nom, adresse et N° de téléphone, E-mail) aux visiteurs qui souhaiteraient prendre contact avec eux sauf mention spéciale notifiée lors de l'inscription.
- ✓ Un livret des œuvres avec les prix sera mis à disposition des visiteurs

- **Présentation des œuvres**

- ✓ Le nombre d'œuvres par artiste est limité à 3 œuvres
- ✓ Le format maximum autorisé est 100 x 80 cm.
- ✓ Les œuvres doivent être :
 - sèches - solidement encadrées -munies d'un système d'accrochage
- ✓ Les dessins, aquarelles, pastels, gravures devront être présentés sous verre.
- ✓ Les sculptures : le poids ne doit pas céder 40 kg avec un volume maximum de 1m³
 - l'œuvre devra être accompagnée d'un socle ou d'un présentoir préalablement étiqueté.
 - le transport est à la charge de l'exposant
- ✓ Diffusion :
 - Les œuvres sont la propriété de leur auteur qui laisse néanmoins à l'organisateur la possibilité de s'y référer et de les reproduire pour parution et archivage dans le cadre exclusif de la manifestation.
La reproduction, même incidente par un tiers des œuvres présentées au concours ne pourra entraîner ni l'acquiescement implicite, ni la responsabilité de l'organisateur.

- **Installation et démontage de l'exposition**

L'installation des œuvres sera effectuée uniquement par le comité organisateur et ne donnera lieu à aucun recours.

- ✓ **Dépôt des œuvres :**

Le transport des œuvres est à la charge de l'exposant.

- **uniquement le mardi 28 mars 2023 de 15h à 18h** à la salle Georges LEMAIRE, 7 bis rue de Maule, 78870 BAILLY
- Le nom et titre devront figurés impérativement au dos et en bas des œuvres proposées.
- ✓ **Récupération des œuvres (salle Georges LEMAIRE)**
 - le samedi 8 avril à la fermeture
 - le mardi 11 avril 2023 entre 14h00 et 16h00

Les organisateurs seront dégagés de toute responsabilité concernant les œuvres confiées à partir de ce moment précis.



Inscriptions à l'exposition

L'inscription à l'exposition « Les talents de Bailly » sera enregistrée et confirmée une fois le dossier complet comporté de :

- ✓ Le formulaire d'inscription
- ✓ Le tableau de présence des permanences
 - Les exposant doivent assurer au minimum 1 permanence
 - Une photographie de chaque œuvre (envoi par mail de préférence)
- ✓ Un chèque libellé à l'ordre de Bailly Art et Culture d'un montant correspondant :
 - Adhésion à Bailly Art et Culture : 10 €
 - Inscription à l'exposition :

Pour les moins de 25 ans	5 € par œuvre
Pour les Baillacois plus de 25 ans	13 € par œuvre
Pour les Extérieurs plus de 25 ans	15 € par œuvre

Les artistes exposant un triptyque seront considérés avoir présenté trois œuvres.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Assurance

Bailly Art et Culture n'étant que simple détentrice des œuvres confiées, n'étant ni possesseur, ni dépositaire au sens donné à ces termes par le code civil, Bailly Art et Culture n'assure pas les œuvres exposées.

Les artistes devront donc assurer leurs œuvres durant leur présence à l'exposition des "Talents de Bailly" pour tout cas de vol, incendie, accidents divers, dégradation sous quelque forme que ce soit, pouvant survenir aux œuvres.

Il appartient à chaque exposant de s'assurer contre tous risques liés à son activité. L'organisateur se dégage de toute responsabilité concernant tous préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant par quelque cause que ce soit.

La signature du "Bulletin d'inscription" tient lieu d'approbation à ces dispositions et donc à l'engagement de non-recours contre Bailly Art et Culture.



Tableau de permanence de l'exposition Les Talents de Bailly

	15h à 18h
Samedi 1er avril	1. 2. 3.
Dimanche 2 avril	1. 2. 3.
Lundi 3 avril	1. 2. 3.
Mardi 4 avril	1. 2. 3.
Mercredi 5 avril	1. 2. 3.
Jeudi 6 avril	1. 2. 3.
Vendredi 7 avril	1. 2. 3.
Samedi 8 avril	1. 2. 3.



de PARIS à l'entrée de BAILLY



PLAN DE BAILLY

